

Compte rendu de la séance du jeudi 18 mars 2021

Étaient présents(es) : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Véronique KOLB, Yannick THOMAS, Marie-Dominique CAUNOIS, Eliane SANDALO, Jacques ROUSSELIN, Claude VOGUET, Pascal MONIOT, Florence PARDOENS, Christophe GIBRAT, Clélia DESSAINT, Nicolas JOBERT

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Elise CHIARLA procuration à Clélia DESSAINT, Frédéric BERHAUT

Secrétaire(s) de la séance : Yannick THOMAS

ORDRE DU JOUR

- 1) SDED52 : études pour les travaux d'effacement des réseaux « éclairage public » ;
- 2) Travaux transition énergétique à la mairie de Choignes ;
- 3) Choix de l'entreprise pour les travaux sur le pont de la Marne ;
- 4) Choix des entreprises pour les travaux sur le pont du Canal ;
- 5) Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation de la façade EST de l'école ;
- 6) Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation du plafond de la salle communale à CHAMARANDES ;
- 7) Intention d'achat de la parcelle section ZK n°15 sise les Antes ;
- 8) Achat des parcelles section ZA n°336 rue de Chaumont ;
- 9) Achat des parcelles section ZA n°316 rue de Chaumont ;
- 10) Achat des parcelles section ZA n°318 rue de Chaumont ;
- 11) Achat des parcelles section ZA n°337 rue de Chaumont.

Point n°1 retirer de l'ordre du jour : projet AGRIVOLTAIQUE sur CHAMARANDES-CHOIGNES et LAVILLE-AUX-BOIS ;

Points divers

19h00 - Ouverture de la séance

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande le rajout de 3 points à l'ordre du jour. Ces points concernent l'achat de parcelles au même titre que le point n°9 sur l'ordre du jour initial. Cette demande est acceptée **à l'unanimité**.

Avant de délibérer sur le projet agrivoltaïque (autorisation de signature d'une convention), Madame le Maire propose un tour de table afin que chaque élu puisse s'exprimer sur le sujet.

Madame le Maire rappelle le contexte et la réunion de la veille concernant le développement d'un projet agrivoltaïque en partie sur le territoire communal :

« Les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone. Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares soit 0,05 % de la superficie française métropolitaine si l'intégralité de la puissance était installée dans des centrales au sol.

La société GREEN LIGHT HOUSE DEVELOPPEMENT (GLHD) accompagnée de deux propriétaires et exploitants agricoles de LAVILLE-AUX-BOIS ont présenté ce projet. Cette société étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien (ou le développement d'une activité agricole) et la production d'électricité photovoltaïque. Ce choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences règlementaires mais aussi la volonté des agriculteurs.

Le projet s'étendrait sur 150 hectares au total dont 120 hectares occupés par des panneaux photovoltaïques et des moutons. Sur ces 120 hectares, 40 hectares sont sur le finage de la commune.

Les agriculteurs et la société GLHD réaliseront une concertation adaptée afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales et apporteront une attention spécifique à son intégration dans le paysage. Les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER). Ces projets sont soumis à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites par les services de l'Etat et délivrées par le Préfet.

Le raccordement au réseau électrique du projet devra emprunter le chemin communal entre la RD417, la ferme d'Heurtebize, jusqu'à la parcelle section ZH n°7 de l'association foncière de CHAMARANDES-CHOIGNES ».

Après cet exposé, Madame le Maire fait un tour de table : un long débat s'en suit... Les élus souhaitent, dans leur majorité, reporter cette décision en attendant d'obtenir des pièces complémentaires ainsi qu'un entretien avec Monsieur le Préfet.

Le point n°1 est « sans objet » et reporté ultérieurement.

Délibérations du conseil

20h04 : départ de Mme VOGUET

1) **SDED 52 : études pour les travaux d'effacement des réseaux éclairage public - DE_2021_009**

Madame le Maire expose au conseil le projet d'effacement des réseaux aériens cité en objet. La commune a transféré au SDED52 la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le SDED52 établit en préalable à toute opération un avant-projet sommaire. Dans la mesure où un nombre significatif d'études d'avant-projet demandées par les communes n'est pas suivi de travaux, le SDED52 a décidé de demander le paiement d'un forfait de 1 000,00 € pour rémunérer partiellement les dépenses engagées pour la réalisation des études d'effacement de réseaux. Bien entendu, si l'étude est suivie des travaux, ce montant viendra en déduction de la participation communale.

L'étude d'avant-projet sommaire comprendra :

- ✓ un plan sommaire des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques,
- ✓ une estimation des travaux électriques,
- ✓ une estimation des travaux d'éclairage public,
- ✓ une estimation (conjointement avec Orange) des travaux d'effacement du réseau téléphonique,
- ✓ une récapitulation des dépenses et une estimation de la participation financière de la commune sur l'ensemble de ces travaux.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, demande au Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets l'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens :

- sur Chamarandes : coteau Saint Michel, Rozian sud, allée Adrien de Poiresson.
- Sur Choignes : rue de Chaumont, rue de Chamarandes.

La commune prend note que ce forfait de 1 000,00 € viendra en déduction de la participation qui lui sera demandée après la réalisation des travaux qui feront l'objet d'une convention financière avec le SDED52.

2) **Travaux de transition énergétique à la mairie de Choignes - DE_2021_010**

Dans le cadre du plan de relance de l'investissement local et de la transition énergétique, Madame le Maire propose d'installer de nouvelles menuiseries et un nouveau système de chauffage dans la mairie à CHOIGNES. En effet, dans ces salles (mairie, salle du conseil, archives...), les menuiseries n'ont fait l'objet d'aucun travaux depuis très longtemps et sont défectueuses. Les radiateurs sont vétustes et énergivores : les consommations d'électricité sont importantes.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'achat de menuiseries au coût prévisionnel de 40 000,00 € HT et de l'achat d'un système de chauffage aérothermique au coût prévisionnel de 15 000,00 € HT.

20h23 : arrivée de Mme VOGUET

3) Choix de l'entreprise : travaux sur le pont de la Marne - DE_2021_011

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les travaux sur le pont de la Marne à l'entreprise MAILLEFERT SAS, sise zone industrielle 52260 ROLAMPONT pour un montant de 99 933.05 € HT.

4) Choix des entreprises : travaux sur le pont du Canal - DE_2021_012

Le Conseil Municipal, **à la majorité (1 abstention M. ROUSSELIN)**, décide d'attribuer les travaux sur le pont du Canal à l'entreprise BOUREAU, sise Hameau de Bellevue 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES pour un montant de 5 504.27 € HT et à l'entreprise MAILLEFERT SAS, sise zone industrielle 52260 ROLAMPONT pour un montant de 16 400.00 € HT.

5) Choix de l'entreprise : travaux de restauration de la façade EST de l'école - DE_2021_013

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les travaux de restauration de la façade EST de l'école à l'entreprise AQUARELLE, sise 1 rue du chemin de la ronde 52000 CHAUMONT pour un montant de 7 252.98 € HT.

6) Choix de l'entreprise : travaux de rénovation du plafond de la salle communale à Chamarandes - DE_2021_014

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les travaux de rénovation du plafond de la salle communal à Chamarandes à l'entreprise AQUARELLE, sise 1 rue du chemin de la ronde 52000 CHAUMONT pour un montant de 2 055,87 € HT.

7) Achat de la parcelle section ZK n° 15 sise les Antes - DE_2021_015

Afin de favoriser le cheminement piéton dans les bois entre Chamarandes et Choignes, Madame le Maire propose l'achat d'une parcelle boisée.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de faire l'acquisition de la parcelle section ZK n°15 sise les Antes en totalité soit 30 390 m² au prix de 10 000,00 €.

Achat de parcelles pour l'euro symbolique

Ces parcelles sont actuellement la moitié du trottoir actuel mais elles appartiennent à des particuliers. Aucun acte administratif n'a été réalisé pour les mettre dans le domaine communal. Aujourd'hui, les propriétaires sont d'accord pour céder leur parcelle à l'euro symbolique.

- 8) **Achat de la parcelle section ZA n°336 sise 17bis rue de Chaumont - DE_2021_016**
Le Conseil Municipal, **à la majorité** (1 abstention Mme KOLB ne participe pas au vote), décide de faire l'acquisition de la parcelle section ZA n°336 sise 17bis rue de Chaumont de 44m² pour l'euro symbolique.
- 9) **Achat de la parcelle section ZA n°316 sise 15 rue de Chaumont - DE_2021_017**
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de faire l'acquisition de la parcelle section ZA n°316 sise 15 rue de Chaumont de 28m² pour l'euro symbolique ;
- 10) **Achat de la parcelle section ZA n°318 sise 13bis rue de Chaumont - DE_2021_018**
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide de faire l'acquisition de la parcelle section ZA n°318 sise 13bis rue de Chaumont de 16m² pour l'euro symbolique.
- 11) **Achat de la parcelle section ZA n°337 sise 17 rue de Chaumont - DE_2021_019**
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de faire l'acquisition de la parcelle section ZA n°337 sise 17 rue de Chaumont de 5m² pour l'euro symbolique.

POINTS DIVERS

L'association La Vallée demande à la commune une réduction de la location de la salle concernant la pratique de la gym et du qi gong. En effet, vu le contexte sanitaire, les entraînements n'ont pas eu lieu depuis le mois d'avril 2020.

L'agglomération de Chaumont est en train de travailler sur **le PLUiH** (plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat). Des ateliers sont en cours ainsi que des diagnostics. Lorsque ces diagnostics seront établis (vers septembre 2021), le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) sera élaboré. C'est à ce moment qu'il faudra être présent, vigilant et être fort de propositions : le règlement du futur PLUiH en dépendra. Celui-ci sera effectif en 2024 après enquête publique.

Après le vote par l'Agglomération, le PLUiH s'imposera à l'ensemble des communes membres de l'Agglo. Il sera la référence en matière de construction et d'autorisation d'urbanisme. Il sera révisable annuellement. Le PLU de la commune de CHAMARANDES-CHOIGNES ainsi que tous les PLU des communes membres tomberont de facto.

Madame le Maire demande aux élus d'avoir une **réflexion sur le nouveau lotissement** :

- choix d'un promoteur ?
- projet porté par la commune ?
- quel type d'habitat : du privé ? du collectif ? de l'habitat social ?

La parole est donnée à M. VIALLETTEL concernant les **travaux sur la commune**

Suite à l'enfouissement de l'éclairage public, environ **90 poteaux en béton** appartenant à ENEDIS, ont été déposés et laissés sur certains endroits de la commune. A présent, ils sont en train d'être **démontés** et évacués par une entreprise de Haute Savoie.

Les travaux de sécurisation au croisement de la rue du Château et de Rozian Sud (panneau « STOP » et marquages au sol) vont être effectués par l'entreprise AXIMUM prochainement (dépendant de la météo).

L'aménagement des trottoirs (en enrobé 0/6) **rue Garigliano** sera prochainement réalisé par l'entreprise BOUREAU ainsi que le prolongement du **chemin des Antes**.

Pour Chamarandes : un **marquage axial** est prévu de la **place du tilleul au coteau Saint Michel**, réalisé par la commune. Et dans la continuité, le Conseil Département va prolonger ce marquage du pont SNCF jusqu'au LIDL ; pour Choignes : le **marquage axial** va être réalisé, par le Conseil Département, du **pont de l'écluse jusqu'à l'entreprise BOUREAU**.

Fleurissement :

La préparation du rond-point de Choignes est en cours afin d'accueillir les futures plantations de rosiers et autres plantes.

Le **balayage des routes** se fera le jeudi 8 avril par la société VITRERIE CLAIRE. Une annonce aux habitants sera faite afin d'éviter de garer les véhicules sur la voirie ((journal JHM et site internet).

Comme l'année dernière, la commune fera appel à deux **emplois saisonniers** :

Du 17/05/2021 au 11/06/2021 et du 21/06/2021 au 16/07/2021.

La deuxième période est encore à pourvoir.

La parole est donnée à M. THOMAS concernant les **bâtiments communaux**

Le permis de construire concernant la **halle couverte** est en cours d'instruction. Comme il s'agit d'un établissement recevant du public, ce dossier est également instruit par les pompiers pour la sécurité et par la DDT pour l'accessibilité. Les travaux devraient commencer au 3^{ème} trimestre.

L'instruction du dossier pour **l'immeuble situé au 1 rue du Château** est également en cours. Le 15 mars dernier, un technicien est passé pour l'étude thermique avant travaux. 3 passages seront nécessaires. Ces contrôles sont obligatoires afin d'obtenir des aides CLIMAXION.

Le démoussage et le traitement des toits de l'église de Chamarandes, de la salle des fêtes et des deux appentis de la mairie de Choignes seront effectués courant Avril.

La parole est donnée à M. ROUSSELIN concernant la **forêt communale**

Les lots d'affouage ont bien avancé. Un affouagiste a demandé un lot supplémentaire.

Une visite des parcelles posant un problème de gestion (coteaux : soit presque la moitié de la surface de la forêt communale) est prévue avec M. BRUNE. L'objet est de faire un descriptif assez précis de ces parcelles pour fixer les objectifs de gestion pour le prochain plan d'aménagement (2024-2034). Cette visite se fera sur plusieurs journées à partir du mois de juin. Les conseillers intéressés seront associés à ces visites.

L'exploitation des bois à enlever pour raisons de sécurité à Chamarandes devrait commencer sous un mois.

La parole est donnée à Mme CAUNOIS concernant **les affaires scolaires**

En accord avec les enseignantes, un **aménagement, pendant la pause méridienne**, a été instauré afin de permettre la désinfection optimale des locaux.

Les **inscriptions pour la rentrée scolaire** de septembre 2021 se feront du 2 au 23 mai 2021.

Divers

Commission des finances : vendredi 2 avril 2021 à 14h00 en mairie.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 22h00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Le jeudi 8 avril 2021

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD